Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260330-20260341-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2026

Le trente mars deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : /
Date de convocation : 24/03/2026
Secrétaire de séance : Mme MARTIN Maud

N° 2026-03-41 : DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT

Le syndicat mixte des Eaux de Beaufort assure, pour le compte des membres qui lui ont transféré, la compétence d'alimentation publique en eau potable. Le syndicat assure ainsi tous investissements en équipements nécessaires à l'exécution des missions et au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Conformément aux dispositions des articles L.572-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux statuts du syndicat (article 9), chaque commune, située sur le territoire des Eaux de Beaufort, dispose de deux représentants au sein du comité syndical : un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

Le conseil communautaire procédera à la désignation des délégués parmi ses membres et ceux des Conseils municipaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- PROPOSE M. LEBRET Gilles comme délégué titulaire et M. POTIER Serge comme délégué suppléant au sein du Syndicat des Eaux de Beaufort pour la commune de Baguer-Morvan ;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Communauté de commune du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel qui procédera à la désignation des délégués.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Maud MARTIN